



De l'influence du subjonctif imparfait du latin classique sur la forme en -rais ; L'exemple du français à la Renaissance

Marielle Conforti

► To cite this version:

Marielle Conforti. De l'influence du subjonctif imparfait du latin classique sur la forme en -rais ; L'exemple du français à la Renaissance. ELIS - Echanges de linguistique en Sorbonne, 2013, 1 (1), pp.1-16. halshs-01064838

HAL Id: halshs-01064838

<https://shs.hal.science/halshs-01064838>

Submitted on 17 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'influence du subjonctif imparfait du latin classique sur la forme en -rais, L'exemple du français à la Renaissance.

Marielle CONFORTI
Université de Paris IV-Sorbonne
marielle.conforti@gmail.com

Introduction

On apprend communément deux vérités réputées incontestables et définitives à propos de l'imparfait du subjonctif latin classique et du conditionnel présent français, désormais appelé forme en -rais. L'imparfait du subjonctif est reformé en latin tardif à partir du plus-que-parfait du subjonctif, et la forme en -rais voit le jour à l'aube du Moyen-âge, née dans les langes de la forme périphrastique de type *cantare habebam*. Cette périphrase présentait l'avantage d'exprimer d'abord la valeur temporelle de futur dans le passé, ensuite la valeur modale de l'hypothèse, jusqu'alors assumée par l'imparfait du subjonctif. À première vue, il n'existe aucun lien entre l'imparfait du subjonctif roman et la forme en -rais. Et pourtant, malgré la thèse régulièrement avancée faisant état de la disparition pure et simple de la forme ancienne du subjonctif imparfait et de l'adoption dès l'époque médiévale d'un temps nouveau appelé forme en -rais, qui s'approprie les valeurs du feu subjonctif imparfait héréditaire, on ne peut s'empêcher de se demander par quel hasard le subjonctif imparfait classique, si fréquemment utilisé en latin, a si rapidement disparu, et par quel artifice les valeurs modales qui lui étaient traditionnellement dévolues ont été transférées à la jeune forme en -rais.

Quel rapport entretiennent alors ces deux formes, à la nature apparemment distinctes, relevant cependant de valeurs modales communes ? En d'autres termes, dans quelle mesure le subjonctif imparfait latin est-il impliqué, ou responsable, du processus présidant au transfert de ses valeurs à la forme en -rais ?

Aussi, examinons les deux principales théories linguistiques sur la genèse de la forme en -rais pour rétablir le maillon unissant les deux formes et mieux comprendre comment le subjonctif imparfait latin classique, bien que désormais absent sous sa morphologie première, est demeuré insensiblement au cœur de la forme en -rais du français, comme en témoignent les écrits de la Renaissance.

I. Une forme en -rais composée de *amare habebam*¹ ou *amarebam*²?

L'évolution de l'imparfait du subjonctif de type *amarem*³ et son rapport avec la forme en -rais transparaissent dans l'examen des deux principales théories sur l'origine de la forme en -rais : celle de la linguistique contemporaine incarnée à titre d'exemple par Marc WILMET (2007) et Gaston ZINK (1989) ; et celle d'André LANLY (2002), en contradiction à maints égards avec la première, et cependant complémentaire.

I.1 Une forme en -rais d'origine romane et périphrastique

L'origine de la forme en -rais est pour de nombreux linguistes un sujet clos, relevant de l'indiscutable. Marc WILMET, au nom de la linguistique moderne, explique que la création de la forme en -rais tient d'abord au souvenir de l'optatif grec (M. WILMET (2007 [1997] : 308)) que ne connaissait pas le latin, et qu'elle s'incarne ensuite dans les langues romanes par un jeu d'évidement progressif du sens des auxiliaires, générant la périphrase *habebam cantare* 'j'avais à chanter' (WILMET 2007 [1997] : 451) qui se contracte progressivement en « je chanterais » :

	<i>habebam</i>	>	<i>*cantaream</i>	>	chantereie	>	chanteroie	je chanterais
	<i>habebas</i>	>	<i>*cantareas</i>	>	chantereies	>	chanteroies	tu chanterais
	<i>habebat</i>	>	<i>*cantareat</i>	>	chantereit	>	chanteroit	il chanterait
<i>Cantare +</i>	<i>habebamus</i>	>	<i>*cantareamus</i>	>	chanteriiens	>	nous chanterions	
	<i>habebatis</i>	>	<i>*cantareatis</i>	>	chanteriez	>	vous chanteriez	
	<i>habebant</i>	>	<i>*cantareant</i>	>	chantereient	>	chanteroient	ils chanteraient

Bien que la linguistique moderne développe rarement une argumentation susceptible de démontrer le lien de parenté qui unisse l'optatif grec au conditionnel français, ni la manière dont l'évidement du sens des auxiliaires engendra les formes périphrastiques, Marc WILMET fait valoir en revanche un fait de langue majeur dans le processus de création de la forme en -rais : la difficulté de représenter l'avenir par rapport à un repère au passé aurait entraîné l'élaboration d'une forme permettant d'exprimer un futur dans le passé⁴, applicable, en changeant seulement le temps de l'auxiliaire, à un repère présent.

D'autre part, Gaston ZINK insiste sur l'impact du goût nouveau pour la forme périphrastique, qualifiée de « populaire » (G. ZINK (1989 : 179)), si répandue qu'il finira par évincer la forme simple du futur de l'indicatif latin classique⁵ « *amabo* » comme la

¹ *Amare habebam* : en français 'j'avais à aimer'.

² *Amarebam* : en français 'j'aimerais'.

³ Traduction en français 'que j'aimasse'.

⁴ M. WILMET (2007 [1997] : 439) : « On ne peut se dispenser d'un quatrième temps d'époque : le futur du passé ».

⁵ Pour G. ZINK, la disparition de l'ancienne forme du futur latin s'explique par le succès des vieilles formes périphrastiques revenues à la mode aux temps romans. Ainsi, le participe futur *lecturus sum* 'je me propose de lire' et l'adjectif verbal que l'on retrouve dans le groupe verbal *liber legendus est* 'le livre est à lire' évincent progressivement le futur de l'indicatif *legam* 'je lirai'. Il laisse la place libre à la nouvelle forme périphrastique du bas latin, formée de l'infinitif + *habeo* (ex : *cantare-habeo* → *cantaraio* → je chanterai).

forme simple du subjonctif imparfait latin « *amarem* ». Ces deux temps se reconstruisent alors de manière périphrastique, suivant le schéma : infinitif + auxiliaire. Ainsi, le futur de l'indicatif roman se compose d'un auxiliaire conjugué au présent de l'indicatif et d'un infinitif (*cantare habeo*, 'j'ai à chanter' → je chanterai) ; et la forme en -rais, d'un auxiliaire conjugué à l'imparfait de l'indicatif et d'un infinitif (*cantare habebam*, 'j'avais à chanter' → je chanterais). Ces deux faits de langue sont vérifiables en ce qu'ils adoptent les directions habituelles d'évolution des langues romanes, à savoir d'une part l'évolution de la langue au rythme de l'oralité -en l'occurrence du « goût populaire » pour la périphrase - et d'autre part l'évolution de la langue selon le principe de simplification, le tour périphrastique étant de formation plus commode⁶ qu'une forme simple – et c'est d'ailleurs pour ce motif que le passé composé s'emploie plus spontanément que le passé simple à l'oral.

Nous retiendrons donc de la linguistique contemporaine deux facteurs constitutifs de la forme en -rais : d'abord la nécessité de préciser la valeur prospective du procès en contexte passé, entraînant l'adoption d'une forme analogique à celle en contexte présent ; ensuite le goût pour la périphrase, considéré comme une simplification du système verbal.

Cependant, ce double motif de création de la forme en -rais ne résout pas pour autant l'interrogation initiale relative au sort de l'imparfait du subjonctif du latin classique, interrogation à laquelle André LANLY apporte une réponse qui n'est pas sans surprendre : la forme en -rais serait le subjonctif imparfait latin !

I.2 « Plaidoyer pour le conditionnel en -rais »⁷ ou le subjonctif imparfait retrouvé

André LANLY s'oppose aux théories de la linguistique actuelle sur l'origine romane de la forme en -rais. Avant d'examiner les éléments nécessaires à notre étude et empruntés à sa thèse, il n'est pas inutile de présenter ceux qui nous paraissent contestables.

Le premier concept lanlien à écarter est celui qui fait remonter l'origine de la forme en -rais au subjonctif imparfait latin dont il serait l'émanation. Aux yeux d'André LANLY, la forme en -rais, qu'il appelle le « conditionnel en -rais », serait en effet tout simplement la forme du latin classique *amarem* (P.1 du subjonctif imparfait du verbe aimer), comme il le soutient dans cet extrait de *L'information grammaticale* :

Eh bien ! Un jour, j'ai acquis la conviction que la désinence de l'imparfait de l'indicatif fut ajoutée à la forme en -rem latine [...] forme en -rem appelée inexactement imparfait du subjonctif, un nom qui a abusé apparemment Friedrich Diez -et d'abord Raynouard - et qui les a amenés à la déclarer morte dès les temps préromans⁸.

⁶ Les temps composés répondent tous au même schéma de formation. Les tours périphrastiques du futur de l'indicatif et de la forme en -rais, aux temps romans, ont été formés à partir de l'infinitif + auxiliaire conjugué au présent ou à l'imparfait. Les temps composés du subjonctif, de l'indicatif et de la forme en -rais sont formés de l'auxiliaire + participe passé ; il faut seulement changer le temps de l'auxiliaire pour changer de temps, le participe passé est en revanche toujours identique.

⁷ A. LANLY (2002: 20).

⁸ *Ibid.*

Ce postulat s'oppose à celui de l'origine périphrastique et romane de la forme en *-rais*, que LANLY qualifie seulement de « plus que vraisemblable »⁹. Et si périphrase il y avait, il considère que le « conditionnel en *-rais* » ne serait pas construit à partir de l'infinitif + auxiliaire, comme ses confrères l'affirment, mais à partir du subjonctif imparfait de type *amare(m)* + désinences de l'imparfait de l'indicatif (avec ajout d'une particule de renforcement en *-bam*). Ce changement de repère - le subjonctif imparfait au lieu de l'infinitif - pourrait relever du simple détail quand on connaît l'aboutissement phonétiquement commun des deux formes (l'infinitif *amare* 'aimer' et le subjonctif *amarem* 'que j'aimasse' évoluent tous deux en *amare*¹⁰). Cependant, un tel changement de base verbale étayerait la théorie selon laquelle la forme en *-rais* serait fille du subjonctif imparfait latin alors que cette thèse est en double opposition avec la théorie actuelle de reconstruction du subjonctif imparfait latin sur le plus-que-parfait, et de la construction périphrastique de la forme en *-rais* sur le schéma du futur de l'indicatif.

Un seul argument pourrait appuyer la thèse de LANLY, mais il est trop unique dans l'histoire des langues romanes pour qu'on lui prête le caractère de norme : le cas du subjonctif imparfait de la langue sarde, utilisé encore aujourd'hui dans le dialecte de Sardaigne. Particulièrement conservateur¹¹, le sarde n'eut jamais recourt à la reconstruction de l'imparfait du subjonctif sur la forme du plus-que-parfait¹². Aussi, la forme et l'usage de l'imparfait du subjonctif héréditaire de type *amarem* sont-ils restés intacts en Sardaigne, sans nécessiter jamais la création d'une forme en *-rais*. La *Grammaire historique de la langue italienne* de Gerhard ROHLFS (1968 : 306) relève pour le sarde les exemples suivants de subjonctifs imparfaits : « levaret, serviret, fakeret », ('qu'il levât' ; 'qu'il servît' ; 'qu'il fît'), prononcés aujourd'hui dans ce dialecte « serbiret, tèsseret, cantares, cantarent, haberes, esseres »¹³, ('qu'il servît' ; 'qu'il fît' ; 'que tu chantasses' ; 'qu'ils chantassent' ; 'que tu eusses' ; 'que tu fusses'). Gerhard ROHLFS fait aussi état de formes archaïques de subjonctif imparfait latin dans la poésie italienne médiévale, entrant en concurrence avec le subjonctif imparfait italien (reconstruit à la manière du français sur le plus-que-parfait latin) et avec la forme en *-rais*, plus précisément en italien la forme en *-rei*. Ainsi le poète Dante da MAIANO écrit-il au XIII^{ème} siècle « più in dignitate alzado me **tenir** che s'io **avir dovre** lo'mperiato » que Gerhard ROHLFS traduit par « mi considererei più elevato in dignità che se dovessi esser fatto imperatore » ('je me considérerais plus haut en dignité que si je devais être nommé empereur').

En italien comme en français, et exception faite du sarde et des licences poétiques de l'italien médiéval, le subjonctif imparfait héréditaire latin a pourtant bel et bien disparu en langue romane, victime de ses propres faiblesses morphologiques.

⁹ *Ibid.*, p. 21.

¹⁰ Amuïssement du /m/ final au premier siècle avant J.C.

¹¹ POUR KNUD TOGEBY, la position géographique de la Sardaigne et sa position insulaire expliquent la conservation de la forme latine ancienne et classique « *amarem* ».

¹² K. TOGEBY (1966 : 183).

¹³ G. ROHLFS (1968 : 306).

I.3 Inéluctable disparition de l'imparfait du subjonctif de type *amarem*

Aussi tentant que soit le concept défendu par André LANLY qui règle d'un trait de plume la question de l'origine de la forme en -rais et de l'évolution du subjonctif imparfait, confondues en une seule et même forme, cette assertion ne résiste pas à l'analyse basée sur les règles de la phonétique historique. Car si le subjonctif imparfait avait réellement survécu sous sa forme classique *amarem*, *amares*, *amaret* ('que j'aimasse' ; 'que tu aimasses' ; 'qu'il aimât') il aurait revêtu en langue romane une forme identique à celle de l'infinitif, du moins à la première personne *amare*¹⁴, et ce avant même de pouvoir s'étoffer de la particule de renforcement -bam proposée par LANLY. Et combien même les désinences de l'imparfait de l'indicatif auraient été ajoutées à cette forme en *amare*, comment justifier le choix arbitraire de renforcement de la forme par cette particule de l'imparfait de l'indicatif ? Nulle influence analogique avec l'imparfait ne pourrait l'expliquer, et si analogie il y avait, il aurait été plus logique qu'il y ait eu analogie avec une forme futur dont « le conditionnel en -rais », en contexte passé, partage la valeur. Or ce postulat conduit inévitablement à une origine périphrastique de la forme en -rais composée de l'infinitif + auxiliaire par analogie avec le futur de l'indicatif roman¹⁵, thèse réfutée justement par LANLY.

En outre, si la forme du subjonctif imparfait latin avait évolué phonétiquement, elle aurait donné en P1 *amare*, miroir morphologique et phonétique de l'infinitif *amare*. Cette hasardeuse coïncidence aurait fatalement causé la disparition de la forme de l'imparfait du subjonctif qui n'aurait pu rivaliser avec celle de l'infinitif, mode le plus fréquent en raison de sa bivalence verbale et nominale qui évince de ce fait toute forme voisine pouvant entraîner une confusion¹⁶. Gerhard ROHLFS fait le même constat. Il met en lumière l'embarras ressenti par le lecteur confronté à un imparfait du subjonctif héréditaire dans la poésie du Moyen-âge. Il ne parvient pas à se prononcer face à une forme qualifiée « assai incerta », 'très incertaine' et « estrammente dubbia », 'extrêmement douteuse'. Qui saurait en effet identifier le temps et le mode de « morire » du vers « dunque **morire** eo ? » de Giacomo da LENTINI. Doit-on le traduire par un subjonctif imparfait délibératif de type 'donc 'devrais-je mourir, moi ?' ou par l'infinitif 'donc mourir, moi ?'. De même au vers : « non trovo chi mi **consigliare** » de BOEZIO, « consigliare » est-il un subjonctif imparfait que l'on rendrait en français par la phrase 'je ne trouve personne qui me conseille' ou l'infinitif traduit par : 'je ne trouve personne [qui puisse / pour]¹⁷ me conseiller' ?

De plus, l'évolution phonétique du subjonctif imparfait présente encore une autre difficulté aux personnes P2, P3, P4, P5 et P6 : l'amuïssement du « e » interconsonantique final et atone entraîne la fâcheuse juxtaposition des consonnes :

¹⁴ *amarem*, première personne de l'imparfait du subjonctif latin, s'il avait survécu au I^{er} siècle avant J.C aurait été de toute manière amputé de la consonne finale « m » donnant la forme *amare*.

¹⁵ LANLY reconnaît l'origine périphrastique du futur de l'indicatif roman, il pouvait donc poser l'hypothèse d'une origine analogique du « conditionnel en -rais », inspirée du futur périphrastique.

¹⁶ F. BRUNOT, C. BRUNEAU (1969 : 118) : « Deux formes de même son, s'ils prêtent à la confusion de sens, se trouve par là même condamnés à disparaître. Tantôt l'un des deux mots est tué par l'autre ; parfois tous deux sont frappés à mort ».

¹⁷ En considérant que le verbe « pouvoir » ou la préposition « pour » soient sous-entendus.

<i>Amarem</i>	* amare <i>que j'aimasse</i>
<i>Amares</i>	* amars <i>que tu aimasses</i>
<i>Amaret</i>	* amart <i>qu'il aimât</i>
<i>Amaremus</i>	* amarms <i>que nous aimassions</i>
<i>Amaretis</i>	* amarts <i>que vous aimassiez</i>
<i>Amarent</i>	* amarnt <i>qu'ils aimassent</i>

Face à une telle somme de difficultés morphosyntaxiques, la langue abandonna progressivement la morphologie classique du subjonctif imparfait latin qu'elle remplaça en latin tardif par celle du subjonctif plus-que-parfait latin classique – tombé en désuétude face à la généralisation des formes composées. Le subjonctif imparfait latin classique ayant ainsi disparu en bas latin, il ne put évoluer morphologiquement, comme le soutient André LANLY, en un « conditionnel en -rais ».

Néanmoins, si nous contestons la thèse défendue par André LANLY, les exemples en faveur de sa démonstration n'en demeurent pas moins pertinents car ils mettent en lumière l'indubitable parenté phonétique entre les formes de l'imparfait du subjonctif latin classique et l'actuelle forme en -rais :

Latin classique (imparfait du subjonctif)	Latin tardif (la forme en -rais)	Français (la forme en -rais)
<i>Si pecuniam haberem, irem</i>	<i>Si pecuniam habebam, irea(m)...</i>	si j'avais de l'argent, j' irais
<i>Nesciebat an iret</i>	<i>Non sapebat si ireat,</i>	Il ne savait pas s'il irait

Force est de constater que le « *iret* »¹⁸ latin est phonétiquement proche du « *irait* »¹⁹ français, prononcés dans les deux cas [i][r][e][t] jusqu'au XV^{ème} siècle, en variant seulement légèrement l'aperture du [e].

La confusion des deux formes, engendrées par leur ressemblance phonétique, aurait-elle alors conduit à l'usage indistinct de l'une et de l'autre dans l'expression d'un procès futur ou hypothétique ? Ainsi la forme en -rais, initialement à valeur temporelle, se serait doublée de la valeur de l'hypothèse, à l'image de son jumeau phonétique, le subjonctif imparfait latin classique ? Car si l'imparfait du subjonctif latin a effectivement disparu des tableaux de conjugaisons et des pratiques en langue romane, et en l'occurrence en français, son souvenir est demeuré dans la langue vernaculaire et LANLY n'a pas tort de penser que l'imparfait du subjonctif vit encore, insensiblement, au cœur de la forme en -rais.

¹⁸ « *Iret* » : En latin, 3^{ème} personne du singulier (P3), subjonctif imparfait du verbe *ire* 'aller'.

¹⁹ « *Irait* », forme en -rais en français du verbe 'aller'.

II. L'empire de l'imparfait du subjonctif classique sur la forme en -rais

Une confusion phonétique ancestrale transmet les valeurs traditionnelles du subjonctif imparfait latin classique à la forme en -rais. Elle s'incarne et s'officialise ensuite au cœur des grammaires, par exemple celles du XVI^{ème} siècle, trouvant sa plus parfaite application sous la plume des poètes et écrivains de la Renaissance, nourris du verbe latin.

II.1 Confusion forme en -rais vs. subjonctif imparfait dans les grammaires du XVI^{ème} siècle

À la Renaissance, le classement des modes diffère absolument du nôtre et conforte la confusion entre la forme en -rais et le subjonctif imparfait. Ces deux temps se trouvent de la sorte réunis au sein du mode de l'optatif, employé au XVI^{ème} siècle « quand on souhaite et désire que quelque chose se face »²⁰ et du mode conjonctif utilisé « quand on parle avec cause et condition »²¹.

Au temps de RABELAIS, et à la différence de la grammaire contemporaine où une forme verbale renvoie automatiquement - et à quelque exception près - à un seul et même mode et temps, ce n'est pas la morphologie qui induit le classement de la forme verbale, mais sa valeur. Aussi MEIGRET répertorie-t-il l'occurrence « je bâtirais volontiers une maison » et « plust à Dieu que j'aimasse Pierre » au chapitre de l'optatif, rendant ces deux formes parallèles en vertu d'une commune expression du souhait, la première occurrence se portant sur l'avenir et la seconde sur le passé²². Pour cette même raison Gabriel MEURIER, sans aborder les questions d'ordre temporelles, classe au mode de l'optatif les deux séries verbales « o si je parlasse, seruisse, sceusse, vendisse, feisse, peusse, volusse ! »²³, à nos yeux simples subjonctifs imparfaits, et « ie parlerois, dirois, aurois, ferois, sçaurois, venderois volontiers »²⁴, aujourd'hui considérées comme des formes en -rais.

Aussi, au XVI^{ème} siècle, la forme du verbe ne compte pas. Elle ne détermine aucun classement. Seul importe le sens de la phrase, comme l'explique MEIGRET au chapitre II de son traité de grammaire, une forme verbale peut, par exemple, être morphologiquement active et de sens passive, et réciproquement. Aussi, ce type de classement, loin de constituer comme l'écrivait Antoine BENOIST une « erreur exprimée sous une forme dogmatique »²⁵, traduit une conception verbale accordant le primat à l'intentionnalité du procès. Le verbe ne se conçoit alors que rattaché à un acte de parole ou à une énonciation, et l'accent se porte moins sur la forme écrite que sur l'interprétation du procès, ce qui n'est pas étonnant à une époque où l'orthographe n'est pas encore clairement définie²⁶.

²⁰ R. ESTIENNE DE (1532 : 32).

²¹ *Ibid.*, p. 34.

²² L. MEIGRET (1970 [1550] : 94).

²³ G. MEURIER (2005 [1557]: 72).

²⁴ *Ibid.*, p. 73.

²⁵ *Ibid.*, p. 34.

²⁶ A la Renaissance, l'orthographe varie de grammaires en grammaires, les unes fidèles aux préceptes orthographiques conservateurs et savants de Jacques PELLETIER, les autres à l'orthographe usuelle et phonétique de Louis MEIGRET, au demeurant vite abandonnée. Lire à ce propos CATACH Nina, juin

En outre, à la Renaissance la syntaxe n'est pas encore perçue comme une science. Ce n'est encore qu'un simple outil, un manuel pratique destiné souvent aux étrangers désireux d'apprendre le français, comme l'indique d'ailleurs le titre même des ouvrages : *Grammaire et Syntaxe françoise, contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangers qui en sont désireux* (Charles MAUPAS), *Grammaire françoise, contenant plusieurs belles reigles propres et necessaires pour ceulx qui desirent apprendre ladicte langue* (Gabriel MEURIER), et mieux encore *Lesclaircissement de la langue francoyse composé par maistre Jehan Palsgrave Angloys natyf de Londres et gradue de Paris*, rédigé, contrairement à ce que laisse entendre le titre, en anglais, et, comme l'indique clairement le titre, par un anglais et pour des anglais. Aussi, pour faciliter l'apprentissage, la grammaire se fait méthode divisée en chapitres renvoyant aux différentes situations du discours : par exemple, l'indicatif pour l'expression de la certitude, le mode de l'injonctif - qui comprend encore au XVI^{ème} siècle la 3^{ème} personne du singulier du subjonctif présent de type « qu'il vienne ! » - pour l'expression de l'ordre, le mode de l'optatif pour le souhait et le mode du conjonctif pour les subordonnées conjonctives compléments circonstanciels, ces deux derniers modes rassemblant en un même giron la forme en -rais et notre actuel subjonctif.

Mais si l'on saisit aisément la finalité d'un classement basé sur l'énonciation - cette position n'étant finalement guère éloignée du concept actuel d'« intentionnalité » du discours défendu par BENVENISTE pour lequel le langage « en tant qu'il est parlé, est employé à convoier ce que nous voulons dire »²⁷ ou de l'approche de GUILLAUME privilégiant « la nature profonde » de la forme sur son classement figé, « les emplois [n'étant en définitive] que des faits de langage »²⁸ - on résiste en revanche davantage à l'étymologie seizième de la forme en -rais, souvent considérée, à la manière de LANLY, tirée du subjonctif imparfait latin. Car, comme l'affirmait franchement et non sans ironie Louis MEIGRET en ouverture de son chapitre sur l'optatif : « nou' nou armons [de noz ançiens] qant la rezon nou' defaot »²⁹ 'nous nous armons de nos anciens quand la raison nous manque'. En d'autres termes, en l'absence d'explication satisfaisante les grammairiens de la Renaissance s'en remettent aux anciens et croient que ce qui est vrai du latin l'est du français³⁰. Ainsi, bien que la forme en -rais n'existe pas en latin classique, « j'aimerais » devient au XVI^{ème} siècle l'héritière du subjonctif imparfait latin classique *amarem* 'que j'aimasse', par analogie phonétique et sémantique. SYLVIUS adopte ce type de raisonnement dans sa *Grammaire latino française* :

1997 « L'orthographe de la Renaissance : perspective d'ensemble », *L'Information grammaticale*, n°74, Paris, pp. 32-39 ; *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1969.

²⁷ G. BENVENISTE (2006 : 63).

²⁸ G. GUILLAUME (1992 : 165).

²⁹ L. MEIGRET (1970 [1550] : 128).

³⁰ Louis MEIGRET est l'un des premiers grammairiens à affirmer la singularité du système grammatical français, sans le plaquer ou le comparer au système de la langue latine.

Aux temps du mode conjonctif

Prétérit imparfait : **comme** au présent et au prétérit **imparfait de l'optatif** *haberem*, g'hairée 'j'aurais', tu harées 'tu aurais' etc...³¹

Aux temps du mode optatif

Présent et prétérit **imparfait** : *haberem*, g'harée 'j'aurais' tu harées 'tu aurais', il haréet 'il aurait', au **pluriel**, nous haremes ou hareons 'nous aurons', vous harées 'vous aurez', ils haréent ou hareont 'ils auront' ou bien, avec une diphtongue dans la première syllabe, g'hairée 'j'aurais' etc...³²

comme ESTIENNE qui traduit au chapitre de *l'optativo modo, tempore praesenti & praeterito imperfectum* ('du mode de l'optatif, aux temps du présent et du prétérit imparfait') l'occurrence latine « *utinam amarem* » par « à la mienne uoulete que i aimasse ou aimeroie : »³³, à savoir par un subjonctif imparfait « aimasse » ou une forme en -rais « aimerois », comme si elles étaient équivalentes de sens et d'origine. De même au début du XVII^{ème} siècle, Charles MAUPAS, dans sa *Grammaire et Syntaxe françoise*, appelle la forme en -rais « le second imparfait » et traduit *haberem* « que j'eusse » par la forme en -rais « j'auroy »³⁴, 'j'aurais'.

Aussi, cette confusion entre *amarem* « que j'aimasse » (subjonctif imparfait du latin classique) et « j'aimerais » (forme en -rais) contribue à la superposition des valeurs modales de l'imparfait du subjonctif aux valeurs temporelles de la forme en -rais. Comment s'étonner alors qu'à la Renaissance la forme en -rais emprunte souvent la voix du subjonctif imparfait latin ?

II.2 Renaissance du subjonctif imparfait dans la forme en -rais

Au XVI^{ème} siècle, s'ajoute aux confusions d'ordre syntaxique et étymologique, l'extraordinaire mouvement humaniste qui porte aux nues la langue de CESAR, enseignée à l'école dès le plus jeune âge. L'enfant apprend à lire le latin avant d'apprendre à lire le français :

L'enfant était censé acquérir la maîtrise du latin parlé aussi bien qu'écrit : d'où un entraînement à la conversation par le biais de dialogues, de récitation, de disputes grammaticales, d'où de multiples exercices de traduction, de composition en prose mais aussi en vers [...]³⁵.

Le jeune élève s'initie à la lecture dans des abécédaires latins et le premier texte qu'il déchiffre est le *Pater Noster*, la prière du Notre Père en latin³⁶. De plus, tous les cours à partir de la classe de 3^{ème} sont dispensés en latin, avec interdiction formelle de s'exprimer en langue vernaculaire qualifiée de « barbare »³⁷. Plus tard, l'adolescent est

³¹ J. DUBOIS (Sylvius) (1998 [1531] : 346).

³² *Ibid.*, p 345.

³³ R. ESTIENNE (1546).

³⁴ C. MAUPAS (1625 : 185).

³⁵ F. WAQUET (1998 : 32).

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

invité à écrire, à rédiger à la manière des maîtres latins et surtout à « imiter la prose du plus grand d'entre eux, CICÉRON »³⁸. Marc FUMAROLI dépeint ainsi l'époque en question :

Tout le travail philologique sur les textes, tout le travail grammatical sur la langue, trouvent à la fois leur conclusion et leur garantie, dans la mise au point du *Tullianus stylus*, le style cicéronien, destiné à supplanter le style, et donc la culture, du monarchisme médiéval³⁹.

Les écoliers sont donc nourris de latin et de citations latines dès leurs plus tendres années, et ce bien que le XVI^{ème} siècle soit aussi le temps de l'émancipation du français. A ses premiers balbutiements donc, la langue française pense et s'exprime encore par reflexe et automatisme, nous dirions aujourd'hui inconsciemment, en terme de construction et de syntaxe latine, la seule alors connue et enseignée. Tout le travail d'élaboration et d'affranchissement du français passe donc, et aussi étrange que cela puisse paraître, par la maîtrise du latin, langue ensuite appelée à être dépassée par la langue vernaculaire devenue langue de l'Etat⁴⁰. Ainsi, les écrivains de la Renaissance emploient souvent, sans même le savoir, les tours latins lus, écrits et répétés depuis l'enfance, qu'ils transposent machinalement en français. Et lorsqu'il s'agit de transposer une construction latine au subjonctif imparfait, ils utilisent souvent la forme en -rais, qu'ils pensent, par analogie phonétique, en découler.

Les subordonnées relatives sont parfois construites avec des formes en-raï-, suivant le patron latin du mode subjonctif, pour conférer, par exemple, une dimension restrictive au procès. Les relatives exprimant une sélection dans l'ensemble exprimé par l'antécédent sont nombreuses au XVI^{ème} siècle et copient la construction latine, encore en usage aujourd'hui :

[*Accidit ut milites [qui e castris **exirent**] ab hostius **caperentur***
subj.imprft subj.imprft (passif)
Il arriva que les soldats qui sortaient du camp fussent/furent pris par les ennemis
= Seulement ceux qui sont sortis du camp

que rend RABELAIS dans cet extrait de *Pantagruel* :

Desposseder en juste tiltre ceulx [qui de l’eau beniste **beuvroyent**⁴¹] comme on faict d’une rançon de tisserant⁴²].

où le narrateur s'intéresse seulement, parmi l'ensemble des personnes à déposséder, à celles « qui boivent de l'eau bénite ».

De surcroît, lorsque la relative restrictive est nominale, quand elle ne renvoie à aucun antécédent précis, l'indéfinition de l'antécédent virtualise le procès et nécessite par conséquent l'emploi du subjonctif. C'est donc à dessein que RABELAIS écrit :

³⁸ M. FUMAROLI (2002 : 78).

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Le français devient la langue de l'Etat sous l'ordonnance de Villers Cotteret en 1539.

⁴¹Beuvroyent = boiraient.

⁴² F. RABELAIS (1993 [1532] : 89).

Davantage, qui la **vouldroit** emmurailler comme Strasbourg, Orleans ou Ferrare, il ne **seroit** possible, tant les frais et despens **seroyent** excessifs⁴³.

veillant à harmoniser le temps et le mode de la principale et de la subordonnée, suivant la règle de l'attraction modale⁴⁴, comme MONTAIGNE dans cet extrait des *Essais* :

De mesme qui **vouldroit** employer à mentir, à trahir et à me parjurer pour quelques service notable, non que d'assassiner ou empoisonner, je **diroy**⁴⁵ : si j'ay volé ou desrobé quelqu'un, envoyez moy plustot en gallere⁴⁶.

ou RONSARD dans ces vers célèbres :

Marie, qui **vouldroit** vostre nom retourner,
Il **trouveroit** aimer⁴⁷.

En outre, ces relatives restrictives revêtent fréquemment une valeur potentielle qu'elles connaissaient déjà en latin, comme en l'occurrence :

Desquelles qualitez qui **osteroit** les semences en l'homme, **destruiroit** les
fondamentalles conditions de nostre vie⁴⁸.
Qui pourrait ôter les semences de l'homme.

où l'imitation du latin est par ailleurs renforcée par l'emploi du relatif de liaison « desquelles », disparu en français, et par l'observation de la règle de l'attraction modale. Les subordonnées relatives de ce genre sont légion, et surtout en poésie. Elles ont l'avantage d'éviter la lourdeur de la locution verbale « pouvoir + infinitif ». Cette économie allège ainsi le vers de RONSARD

L'œil qui **rendroit** le plus barbare apris⁴⁹.
L'œil qui pourrait rendre le plus barbare instruit.

⁴³ *Ibid.*, p. 100.

⁴⁴ L'attraction modale : lorsqu'une proposition subordonnée est conjuguée au mode subjonctif, le mode de cette dernière contamine celui de la principale qui passe au mode subjonctif. La proposition subordonnée adopte en échange le temps de la principale, les deux propositions se trouvant de la sorte conjuguées exactement aux mêmes temps et mode, par attraction.

⁴⁵ Souvent l'orthographe de la forme en -rais en P1 se confond avec celle du futur en -ray ou -rai. Le « s » analogique de P1 de la forme en -rais n'est pas adopté par tous les écrivains, même au XVI^{ème} siècle.

⁴⁶ M. MONTAIGNE (2004 [1588] : 797).

⁴⁷ P. RONSARD (1993 [1552] : 182). Sonnet IX.

⁴⁸ MONTAIGNE (2004 [1588] : 791).

⁴⁹ P. RONSARD (1993 [1552] : 58). Sonnet LXVIII.

procédé répété au quatrain :

Quel bien **aurai**⁵⁰ -je apres avoir esté
Si longuement privé des yeus de celle,
Qui le soleil de leur vive étincelle

Rendroient honteux au plus beau jour d'Esté ?⁵¹

Les yeux qui pourraient, de leur vive étincelle, rendre le soleil honteux, au plus beau jour de l'été.

Comme les subordonnées relatives, de nombreuses subordonnées conjonctives substituent la forme en -rais au subjonctif imparfait, traditionnellement d'usage en latin. C'est le cas de la concession dans cet extrait des *Débats* de Louise LABÉ :

Quand j'**au**rois un bras lié, si ne te **creindrois**-je gueres⁵²

Même si j'avais un bras lié, je ne te craindrais guère

L'emploi adverbial de « si » mis pour l'adverbe latin *tamen*, renforce le latinisme d'une phrase construite quasiment mot pour mot sur la construction « *ut* + subjonctif + *tamen* » *ut eum amarem, tamen eum non audirem* ('en admettant que je l'aime, cependant je ne l'écouterai pas') qui respecte de plus la règle de l'attraction modale.

Le même air latin rythme les subordonnées conjonctives de conséquence des vers de LABÉ, conjuguées au subjonctif imparfait pour exprimer, entre autres, la souffrance engendrée par l'abandon. La forme en -rais, mise pour l'imparfait du subjonctif et précédée de la corrélation conjonctive « tant...que », en latin *ita...ut*, traduit alors une douleur si forte qu'elle ne peut empirer :

Car je suis tant navree en toutes pars,
Que plus en moy une nouvelle plaie,
Pour m'empirer ne **pourroit** trouver place⁵³.

De plus, l'emploi de la forme en -rais dans la principale et dans la subordonnée de type*« si tu fusses venu, je fusse content »⁵⁴ imite le tour typiquement latin des doubles subjonctifs dans le système hypothétique. Depuis le Moyen-âge⁵⁵ en effet, le français connaît un système hypothétique à l'indicatif de type « si tu venais, je serais content », voire un système hypothétique mixte (indicatif / subjonctif et inversement) de type « si tu fusses venu, j'aurais été content ». La construction hypothétique exclusivement au subjonctif est donc archaïque⁵⁶. Elle marque la volonté de l'écrivain qui l'emploie de vieillir les traits de son énonciation, comme MONTAIGNE avec ces deux formes en -rais, mises pour deux imparfaits du subjonctif, dans le système hypothétique, voire hypothético-concessif, suivant:

⁵⁰ « aurai-je » mis pour « aurais-je ».

⁵¹ P. RONSARD (1993 [1552] : 112). Sonnet CLXVII.

⁵² L.LABÉ (1986 [1554] : 49).

⁵³ L.LABÉ (1986 [1554] : 123).

⁵⁴ C. BURIDAN (2000: 626-629).

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Voir à ce propos R.L. WAGNER, *Les phrases hypothétiques commençant par « si »*, Droz, Paris, 1939.

Quand le reglement s’y **trouveroit** [dans le monde], il **faudrait** un jugement vif et bien trié pour l’apercevoir en ces actions basses et privées⁵⁷.

Il faudrait un jugement vif et bien trié pour l’apercevoir en ces actions basses et privées, quand bien même /si/ même si le règlement s’y trouverait [trouvait] dans le monde.

RABELAIS adopte sciemment cette ancienne forme latine, transposée au français par une forme en –rais, pour rendre pompeux un propos des plus bas. Ce décalage entre le sujet dysphorique traité et les mots raffinés, voire sublime, pour le dire, cet agencement syntaxique, cette caractéristique que Georges MOLINIÉ aurait qualifiée de « non pertinente »⁵⁸ s’il s’était agi d’alliance de mots et non d’alliance de temps, de mode et de registre, ce zeugma verbal donc exprime l’ironie mordante de l’auteur et la dimension profondément critique de son oeuvre. Ainsi, quand il brosse d’un ton suranné le portrait des parisiens et des murailles imaginaires de Paris, de la plus basse espèce et métaphoriques du manque de vertu de ses habitants, c’est là qu’éclate le mieux son mépris pour la capitale. Usant de l’imparfait du subjonctif latin, et jusqu’à respecter la règle de l’attraction modale, RABELAIS décrit avec une éloquence latine, à la manière d’un CICERON, les excréments des mouches laissées sur les murailles de Paris :

Davantage la foudre ne **tomberoit** jamais dessus [sur la muraille imaginée]. [...] C’est que les mouches en sont tant friandes que merveilles, et se y **cueolleroient** facilement, et y **feroient** leur ordure : et voilà l’œuvre gasté. Mais voicy comment l’on l’y **remediroit** : il **fauldroit** très bien les esmoucheter avecques belles quehues de renards, ou bons gros vietz d’azes Provence⁵⁹.

Enfin, les poètes emploient souvent la forme en -rais pour imiter le genre de l’élégie latine. Répétées jusqu’au ressassement morphologique, les formes en -rais génèrent alors une mélodie verbale exprimant, de conserve, le temps, la conséquence, la concession ou l’hypothèse, comme en latin l’imparfait du subjonctif de cette élégie d’OVIDE :

Scirem, ubi pugnares et tantum bella timerem

*Et mea cum multis iuncta foret*⁶⁰.

Je saurais où tu combats et je ne craindrais que la guerre

Et ma plainte se joindrait à beaucoup d’autres.

qui scande les pleurs de l’amante de *scirem*, *pugnares*, *timerem*, et *foret*, que mime Louise LABÉ en des vers où une amante ne tient pas rigueur à l’infidèle, et prie Dieu de le préserver des dangers qui le menacent :

⁵⁷ M. MONTAIGNE (2004 [1588]: 809).

⁵⁸ G. MOLINIÉ (1993 : 132).

⁵⁹ F. RABELAIS (1993 [1532] :101).

⁶⁰ OVIDE (1991 : 4-5).

Je croy que non : car tant suis coutumiere « tant » mis pour « tam+ut+subjonctif »
 De faire aus Dieus pour ta santé priere
 Que plus cruels que tigres ils **seroient**, « que » mis pour ut+subjonctif finale
 Quand maladie ils te **prochasseroient** : « quand » mis pour « si+ irrél du présent subj.impf »

Bien que ta fole et volage inconstance concession+ subjonctif imprft
Meriteroit avoir quelque souffrance.

[...]Celui qui tient au haut Ciel son Empire
 Ne me **sauroit**, ce me semble, desdire : irrél du présent
 Mais quand mes pleurs et larmes entendroit quand mis pour « cum+subj,temporel-causal »
 Pour toy prians, son ire il **retiendrait**⁶¹. Principale au subj. par attraction modale

Dans l'extrait suivant, la forme en-raïs remplace le subjonctif imparfait latin que l'on rencontrait au hasard des interrogatives à valeur exclamatives latines, par exemple, de cette l'épode d'HORACE :

*Parumne campis atque Neptuno super
 Fusum est Latini sanguinis,
 Non ut superbas inuidae Carthaginiis
 Romanus arces **ureret**,
 Intactus aut Britannus ut **descenderet**
 Sacra catenatus uia,
 Sed ut secundum uota Parthorum sua
 Urbs haec **periret** dextera ?⁶²*

Est-ce que les campagnes, est-ce que Neptune n'ont pas vu assez de sang latin ruisseler sur eux ? Et pourquoi ? Pour que le Romain brûlât les citadelles orgueilleuses de la jalouse Carthage ? Pour que le Breton, jusqu'ici vierge du joug, descendît, enchaîné, la Voie Sacrée ?

Et, s'inspirant de ce type d'interrogatives, Louise LABÉ mêle aussi la nuance de l'exclamation à l'interrogation. Elle change les imparfaits du subjonctif latin en une myriade de formes en -raïs, rythmant une élégie inspirée aussi des célèbres baisers de l'ode de CATULLE⁶³ :

Qu'elle **pourroit** se vanter d'un bon tour
 Qui **baiseroit** le plus beau don de Flore,
 Le mieus sentant que jamais vid Aurore,
 Et y **feroit** sur ses levres sejour⁶⁴ !

Aussi, à la Renaissance, la forme en -raïs, confondue avec l'imparfait du subjonctif latin, n'est pas employée par servitude grammaticale. Elle exprime les valeurs modales, conjonctives et expressives de l'imparfait du subjonctif latin dont la forme en -raïs est le reflet, OVIDE aurait mieux dit encore, la métamorphose.

⁶¹ L.LABÉ (1986 [1554] : 112).

⁶² HORACE (1954 : 212). Epode VII.

⁶³ CATULLE (1966 : 5).

⁶⁴ L.LABÉ (1986 [1554] : 124). Le sonnet XVIII reprend aussi ce *topos* du baiser, entièrement construit sur le patron du chant 5 de CATULLE.

Conclusion –

Souvent, en l'absence d'explication claire et satisfaisante, la valeur modale de la forme en *-rais*, à l'origine simplement temporelle, a été justifiée par la traduction littérale de la périphrase verbale dont elle est issue « j'avais à faire » qui devient « je ferais »⁶⁵. Or, la valeur modale de la forme en *-rais* vient aussi d'une confusion avec le subjonctif imparfait latin classique, proche phonétiquement de la forme en *-rais*. Avant de disparaître morphologiquement sous les traits du subjonctif plus-que parfait, l'imparfait du subjonctif latin transmet donc, par analogie phonétique, ses valeurs modales à la forme en *-rais*. Cette confusion phonétique ancestrale a été confortée au XVI^{ème} siècle par une origine étymologique fautive de la forme en *-rais* prise pour une émanation de l'imparfait du subjonctif latin. Aussi, la forme en *-rais* se trouva-t-elle classée aux mêmes entrées que nos actuels temps du subjonctif, à savoir aux modes de l'optatif et du conjonctif.

Par conséquent, il n'est guère surprenant de voir les auteurs de la Pléiade qui défendaient avec tant d'ardeur l'excellence du français, demeurer néanmoins fidèles à la musique des sentences latines, apprises écoliers. Toujours bercés par cette mélodie, leur plume fut insensiblement marquée du chant du subjonctif imparfait latin. La forme en *-rais* comme « l'arbre conserve longtemps des feuilles jaunies à côté de ses feuilles jeunes »⁶⁶ entretint longtemps les valeurs de l'imparfait du subjonctif latin dont on lui prêtait la paternité, à faire dire MONTAIGNE : « le langage latin m'est comme naturel, je l'entends mieux que le français »⁶⁷.

Corpus

- CATULLE, 1966, *Poésies*, Les Belles Lettres, Paris.
HORACE, 1954, *Odes et Epodes*, Les Belles Lettres, Paris.
LABÉ Louise, 1986 (1554), *Œuvres complètes*, Garnier Flammarion, Paris.
MONTAIGNE Michel de, 2004 (1588), *Essais*, P.U.F, Paris.
OVIDE, 1991, *Héroïdes*, Les Belles Lettres, Paris.
RABELAIS François, 1973 (1553), *Œuvres Complètes, Quart Livre*, Seuil, Paris.
RABELAIS François, 1993 (1532), *Pantagruel*, Garnier Flammarion, Paris.
RONSARD Pierre de, 1993 (1552), *Œuvres complètes I*, Gallimard, Paris.

Références bibliographiques

- BENOIST Antoine, 1877, *De la Syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Antoine Benoist, Thorin, Paris.
BENVENISTE Emile, 2006 (1966), *Problèmes de linguistique générale*, 1, Gallimard, Paris.
BRUNOT Ferdinand, BRUNEAU Charles, 1969, *Précis de Grammaire historique de la langue française*, Masson et Cie, Paris.

⁶⁵ C. BURIDAN (2000: 263).

⁶⁶ A. BENOIST (1877: 2).

⁶⁷ M. MONTAIGNE (2004 [1588]: 809).

- BURIDAN Claude, 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Sedes, Paris.
- CATACH Nina, juin 1997 « L'orthographe de la Renaissance : perspective d'ensemble », *L'Information grammaticale*, n°74, Paris, pp. 32-39 ; *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1969.
- DUBOIS Jacques (Sylvius), 1998 (1531), *Grammaire latino française, Introduction à la langue française suivie d'une grammaire*, traduction et notes de Colette Demaizière, Champion, Paris.
- GUSTAVE Guillaume, 1992 (1939), *Leçons de Linguistique, Leçons de l'année 1938-1939*, 3 mars 1939, P.U. de Laval et de Lille.
- ESTIENNE Robert de, 1972 (1557) *Traicte de la grammaire Françoisse*, Slatkine, Genève ; 1972 (1546), *La Maniere de tourner en langue française les verbes actifs, passifs, gerunds, supins & participes*, Statkine Reprints, Genève, non pag.
- FUMAROLI Marc, 2002 (1980), *L'Age de l'Eloquence*, Droz, Genève.
- LANLY André, octobre 2002 « Plaidoyer pour le conditionnel en -rais », in *L'information grammaticale* n°95.
- MAUPAS Charles, 1625, *Grammaire et Syntaxe française*, contenant règles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction et usage de nostre langue, en faveur des estrangers qui en sont désireux, par Charles Maupas. 2e édition, A. Bacot, Paris.
- MEURIER Gabriel, 2005 (1557), *La Grammaire française, contenant plusieurs belles règles propres et nécessaires pour ceux qui desirent apprendre ladicte langue*, édition commentée par Colette Demaizière, Champion, Paris.
- MEIGRET Louis, 1972 (1550), *Le Tretté de la Grammaere française*, France-Expansion, Paris (Reprod. de l'éd. de Heilbronn, Gebr. Henninger, 1888 (XXX-211 p. Sammlung französischer Neudrucke7).
- MOLINIÉ Georges (1993), *La Stylistique*, PUF, Paris.
- PALSGRAVE John, 2003 (1530), *Lesclaircissement de la langue francoyse compose par maistre Jehan Palsgrave Angloys natyf de Londres et gradue de Paris*, texte anglais original avec traduction et notes de Susan Baddeley, Champion, Paris.
- ROHLFS Gerhard, 1968, *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*, Morfologia, Piccola Biblioteca Einaudi, Torino.
- TOGEBY Knud, 1966, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, n°23.
- WAGER Robert Léon, 1939, *Les phrases hypothétiques commençant par « si »*, Droz, Paris.
- WAQUET Françoise, 1998, *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI^{ème}-XX^{ème} siècle*, Albin Michel, Paris.
- WILMET Marc, 2007 (1997), *Grammaire critique du français*, Duculot, Louvain.
- ZINK Gaston, 1989, *Morphologie du français médiéval*, P.U.F, Paris.